

COMMUNE
DE
TORDÈRES



Plan Local d'Urbanisme

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Cahier 4 : Diagnostic agricole

SOMMAIRE

1. CARACTERISATION DE L'ESPACE AGRICOLE	3
1.1. Terroirs et potentiel agronomique.....	3
1.2. L'occupation des sols et son usage agricole.....	5
2. L'AGRICULTURE : UN SECTEUR D'ACTIVITE IMPORTANT POUR L'ECONOMIE DU TERRITOIRE.....	7
2.1. Structures d'exploitation et surfaces exploitées.....	7
2.2. Le potentiel humain	10
2.3. L'orientation des exploitations	11
2.3.1. <i>La viticulture</i>	12
2.3.2. <i>L'élevage : une filière gestionnaire des espaces naturels et source de diversité</i>	14
3. PROJETS AGRICOLES ET ENJEUX SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL	17

En préambule, il est rappelé que le diagnostic agricole ne constitue qu'une partie du diagnostic territorial qui est composé de quatre cahiers :

- Cahier 1 : Contexte général et diagnostic socio-économique.
- Cahier 2 : Etat initial de l'environnement.
- Cahier 3 : Diagnostic paysager et du patrimoine bâti et identitaire.
- Cahier 4 : Diagnostic agricole.

Ce diagnostic a été établi par la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales dans le cadre de l'élaboration du document d'urbanisme de la commune de Tordères. Ce porter à connaissance vise à favoriser, dans ce dernier, la prise en compte des enjeux agricoles identifiés sur le territoire de la commune.

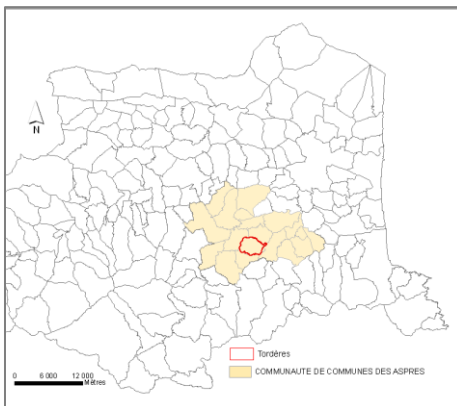
Méthode

La réalisation de cet état des lieux s'est appuyée dans un premier temps sur l'analyse des données détenues dans la base de la Chambre d'Agriculture, et la consultation des conseillers filières de la chambre d'agriculture ou de structures partenaires (AFP/GP, INAO).

Les exploitants identifiés sur la commune ont ensuite été enquêtés par mailing dans l'objectif de connaître leurs projets et besoins individuels pour leurs exploitations. Cette phase de consultation fut complétée par l'organisation d'une réunion communale le 11 Août 2015 en présence de 9 exploitants (sur 14 invités) afin d'échanger sur les besoins et les enjeux de l'agriculture sur la commune. Elle fut complétée par un entretien avec Madame le Maire le 12 Aout 2015. Enfin, les élus de la commune ont relu et parfois amendé et complété ce travail.

Périmètre du Diagnostic

La commune de Tordères se situe sur une zone de piémont à l'interface entre les Aspres viticoles constitués de coteaux secs présents au nord/nord-est de la commune, et les premières pentes du massif des Aspres à l'ouest du territoire de Tordères.



Localisation de la commune de Tordères (source : IGN).

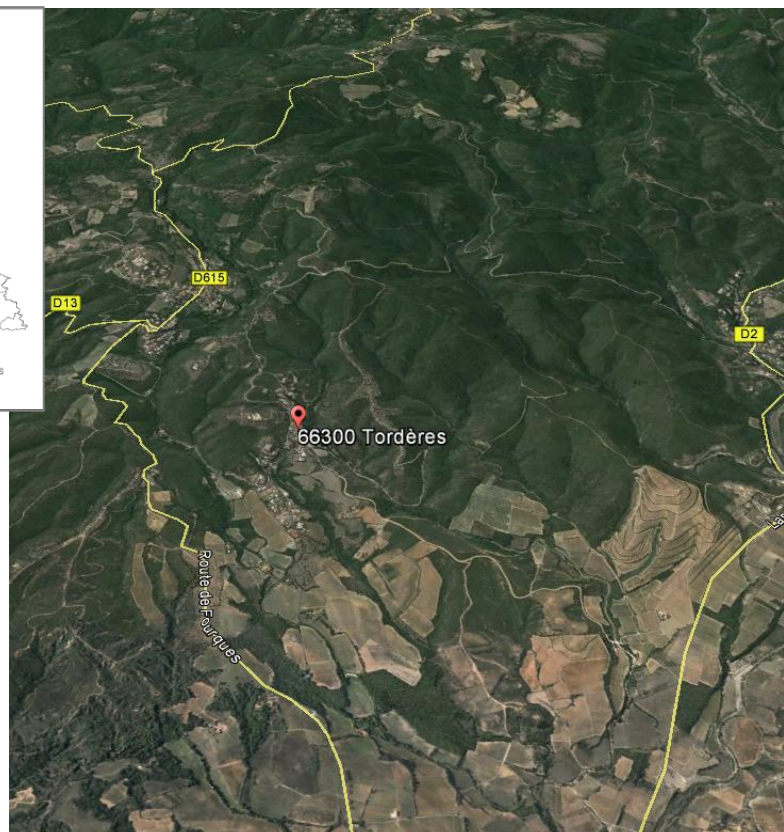
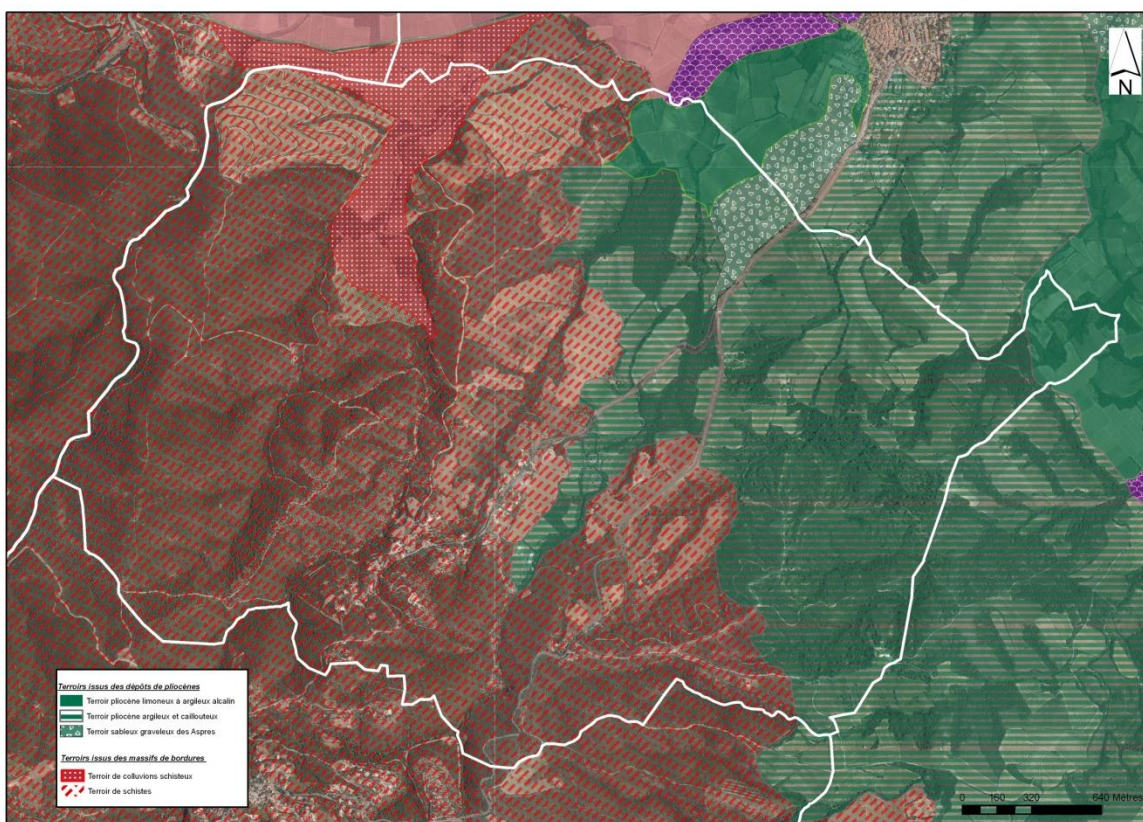


Photo aérienne de la commune de Tordères (source : Google Earth).

1. CARACTERISATION DE L'ESPACE AGRICOLE

1.1. Terroirs et potentiel agronomique

Cinq terroirs différents sont rencontrés sur le territoire communal de Tordères avec une représentativité variable. La carte ci-dessous illustre la répartition de ces différents terroirs sur la commune.



Terroirs présents sur le territoire communal (source : Chambre d'Agriculture des PO, IGN).

N°	TERROIRS	Caractéristiques des sols	surface communale
4	Terroirs pliocène limoneux à argileux alcalin	Sols bruns argilo-limoneux, profonds assez fertiles, généralement calcaires	32 ha
4	Terroir argileux et caillouteux	Ce terroir présente une structure plus caillouteuse avec une texture argilo-limeuses et assez profond	286 ha
4	Terroir sableux graveleux des Aspres	Sols bruns acides, graveleux et caillouteux. Ils sont secs avec une faible réserve en eau.	12 ha
3	Terroir de schistes	Sols très caillouteux acides et peu profonds	626 ha
3	Terroirs de colluvions schisteux	Les colluvions schisteux sont moins caillouteux et acides, avec une profondeur plus importante. Texture sablo-limoneuse	36 ha

Caractéristiques des sols (source : Chambre d'Agriculture des PO).

L'est de la commune de Tordères se compose de coteaux secs moyennement à très peu profonds et sur lesquels sont rencontrés des terroirs issus des dépôts du pliocène (n°4) observés sur la partie orientale de la commune sur une superficie d'environ 330 hectares. Ils correspondent à des sols bruns.

La majeure partie du territoire communal comprend des terroirs issus du massif de bordures (n°3), formé de rankers¹ sur schistes en place avec des bas de versant constitués de colluvions schisteux présents au sud de la route.

De ces différents terroirs, découlent des aptitudes culturales qui sont reprises dans le tableau ci-dessous pour les principales cultures. Elles s'échelonnent de la catégorie « + + + » correspondant à des sols très propices à la catégorie « - - - » très défavorables.

TERROIRS	Viticulture		Prairie, grandes cultures	Elevage	Arboriculture			Maraichage
	AOC	VDP		Parcours	Oliviers	Abricots Cerisiers Amandiers	Pêchers Pommier	
Terroir des basses et moyennes terrasses siliceuses	++	--	--	+	-	---	---	---
Terroir pliocène limoneux à argileux alcalin	++	++	+	++	++	---	---	---
Terroir argileux et caillouteux	++	+	+	++	++	---	---	---
Terroir sableux graveleux des Aspres	++	-	-	++	+	---	---	---
Terroir de schistes	+	---	---	++	-	---	---	---
Terroirs de colluvions schisteux	++	-- ou ++ ²	-	+++	+	-- ou ++ ²	-- ou ++ ²	---

Aptitudes culturales des sols (source : Chambre d'Agriculture des PO).

Sur le plan des aptitudes culturales, compte tenu de la majorité de sols de faible épaisseur, de leur forte pierrosité et faible réserve hydrique, la production viticole en appellation ressort donc comme la production agricole « traditionnelle » la plus adaptée sur ce territoire.

La présence de sols bruns plus profonds (meilleure réserve hydrique) permet une aptitude culturale plus large notamment pour l'oléiculture ainsi que des cultures annuelles.

Une utilisation pastorale du territoire peut également permettre une valorisation de ces sols aux aptitudes culturales limitées.

La rare disponibilité de ressource en eau de ces sols et l'absence de réseaux collectifs d'irrigation constituent les principaux facteurs limitant à la production agricole.

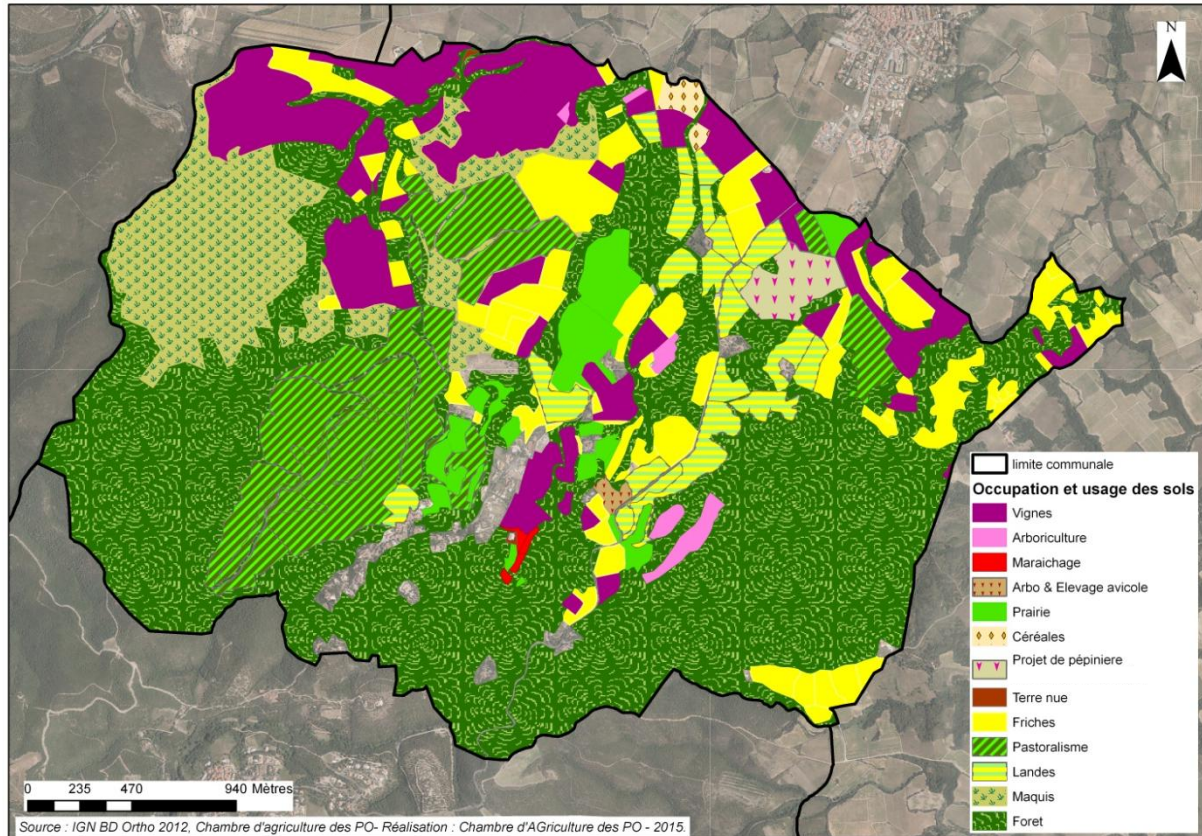
La ressource en eau se limite aux ressources souterraines de l'aquifère multicouche pliocène qui s'étend sur la plaine du Roussillon et dont une partie est présente sur la partie orientale de la commune de Tordères. On ne peut toutefois pas le considérer comme une véritable ressource disponible pour l'irrigation agricole en raison de son exploitation dédiée essentiellement à l'alimentation en eau potable, de la baisse continue des niveaux piézométriques et de son statut de zone de répartition des eaux.

¹ Sol peu évolué sur roche mère acide.

² Si possibilité d'irrigation.

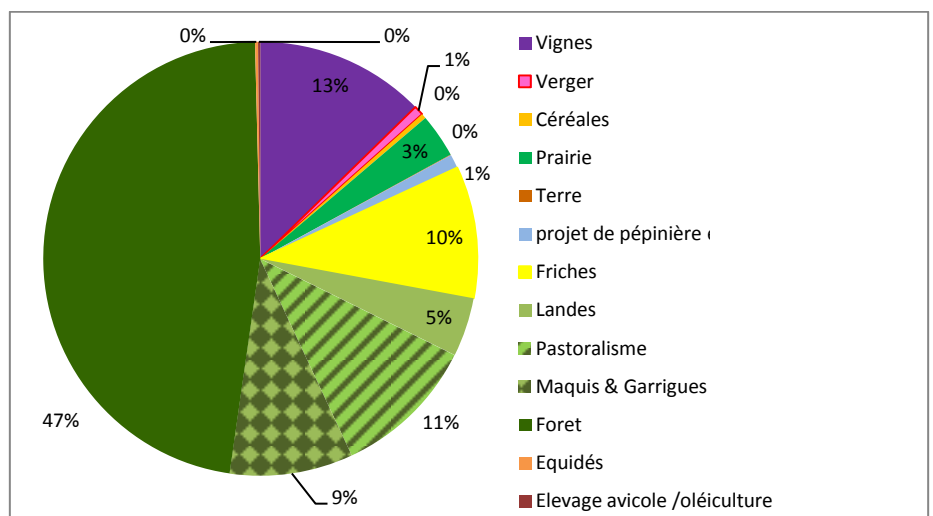
1.2. L'occupation des sols et son usage agricole

La localisation de Tordères sur le piémont du massif des Aspres se traduit au niveau de l'occupation des sols par une prédominance des espaces naturels : la forêt et les espaces de maquis occupent ainsi les 2/3 du territoire communal.



Occupation des sols (source : AURCA, Chambre d'Agriculture des PO, IGN).

Nature de l'occupation	Surface (ha)
Vignes	124
Verger	7
Céréales	3,6
Prairie	32
Terre	0,4
Projet de Pépinière en cours de réalisation	10
Friches	96
Landes	43
Pastoralisme	105
Maquis & Garrigues	90
Forêt	463
Equidés	2,2
Elevage avicole /oléiculture	1,6



Répartition des surfaces selon l'occupation des sols sur le territoire communal.

Près d'1/5 de ces espaces naturels fait l'objet d'une activité de sylvo-pastoralisme, qui s'étend sur plus d'une centaine d'hectares en 2015. Cette activité se concentre à l'ouest et au nord du village de Tordères.

Le reste du territoire communal présente une certaine diversité quant à l'occupation des sols et les usages agricoles qui s'y exercent.

Nous retrouvons en premier lieu le vignoble qui est observé principalement sur les zones de coteaux et de terrasses en limite communale de Montauriol avec des îlots viticoles de taille importante ainsi qu'en limite de Fourques où le vignoble apparaît sous forme d'un parcellaire plus petit. Des îlots viticoles sont également présents à l'est et nord-est du village.

Autres cultures pérennes en place, quelques vergers d'arbres fruitiers, principalement à proximité de la forêt du Réart. Leur représentativité reste toutefois limitée à l'échelle de la commune, avec une superficie de 7 ha. L'olivier et l'amandier constituent les essences les mieux adaptées à ces terrains, en revanche, l'abricotier y souffre du manque d'eau, de la pauvreté des sols et des dégâts générés par les sangliers.

Sont observés ensuite sur une superficie de 32 ha des parcelles en prairie à travers notamment un îlot important de 15 ha au centre de la commune près du Mas Noé ainsi qu'à l'ouest du village entre deux zones pastorales.

Les parcelles en déprise sont relativement nombreuses et s'étendent sur 96 ha. Elles résultent pour beaucoup d'arrachages viticoles qui se sont opérés au cours des années 2000, notamment lors de la mise en place de dispositifs d'arrachage définitif. Ces parcelles se concentrent sur la zone de coteaux avec des stades d'enrichissement plus ou moins important. Certains îlots de grande taille peuvent atteindre 10 ha d'un seul tenant.

Toujours sur la zone de coteaux, des landes pâturées sont également présentes sur plus d'une quarantaine d'hectares. Il s'agit de parcelles ayant fait l'objet d'un arrachage et qui sont utilisées actuellement pour faire pacager des animaux. Elles sont visibles sur le secteur du Camp de Pastou, de la Teularie et le long de la RD 615.

2. L'AGRICULTURE : UN SECTEUR D'ACTIVITE IMPORTANT POUR L'ECONOMIE DU TERRITOIRE

2.1. Structures d'exploitation et surfaces exploitées

Au regard des données du Recensement Général Agricole, la commune de Tordères comptait, en 2010, 5 exploitations ayant leur siège sur le territoire communal, révélant une augmentation ($\approx + 70\%$) du nombre de structures recensées en 2000 avec la création de 3 exploitations au cours de cette décennie.

En matière d'emploi agricole, la commune de Tordères enregistrait en 2010, 7 UTA (Unité de Travail Annuel) soit une évolution positive de 20% en 10 ans. C'est d'ailleurs la seule commune du canton à connaître une telle progression.

Ces éléments traduisent une certaine attractivité de la commune de Tordères pour l'activité et l'entrepreneuriat agricole.

	Nombre d'exploitation	Surf. moyenne des exploitations	Somme de SAU communale siège	Somme de SAU communale parcellaire
2010	5	56,7 ha	283 ha	383 ha

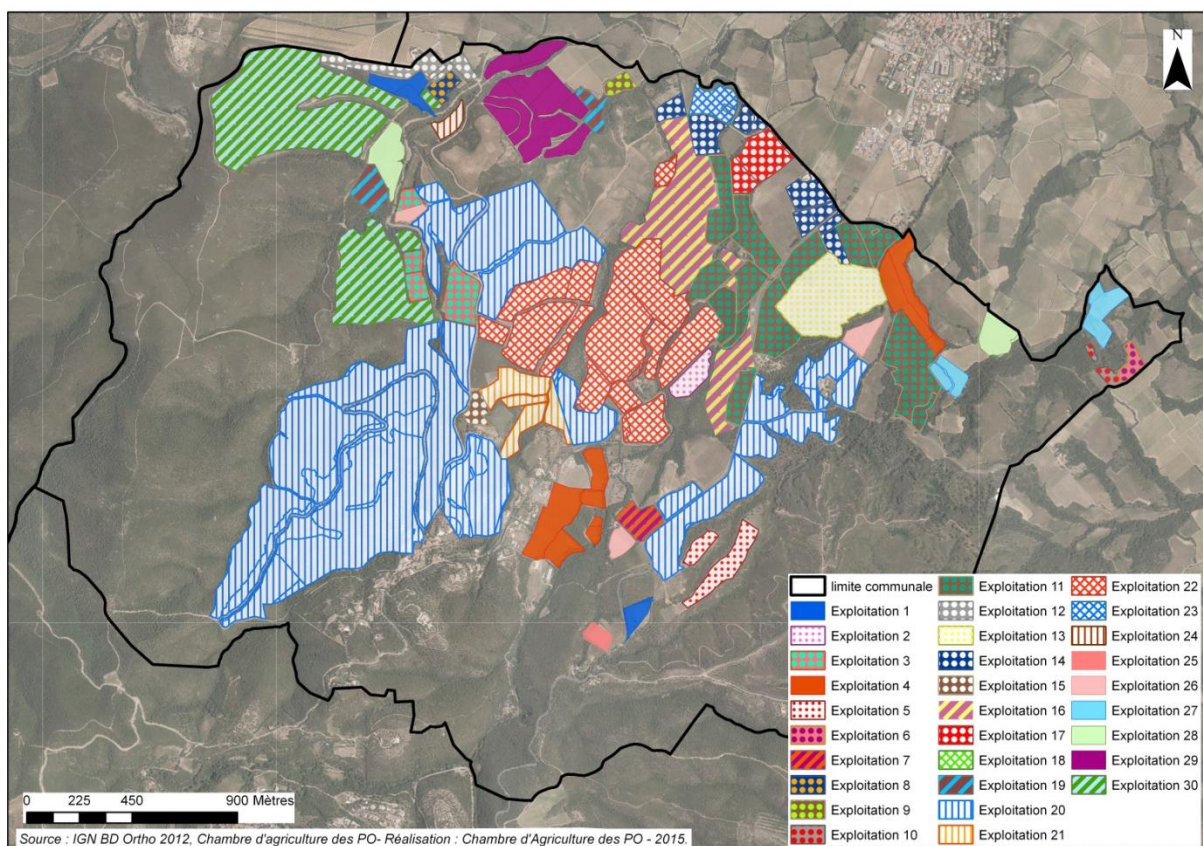
Exploitations agricoles et surface agricole utilisée (source : RGA, 2010).

La surface exploitée par les structures agricoles implantées sur Tordères représente 283 ha alors que la Surface Agricole Utilisée sur le territoire communal est supérieure de 100 ha avec un total de 383 ha. Pour autant, la SAU communale des sièges d'exploitation a régressé de 45% entre 2000 et 2010.

Cette différence de surface entre la SAU des sièges d'exploitations et celle du parcellaire communal indique que plus d'1/4 du foncier agricole de Tordères est exploitée par des structures implantées sur d'autres territoires

Le travail d'identification des exploitations conduit dans le cadre de l'élaboration de ce diagnostic confirme ces données avec la présence de 30 structures agricoles dont l'emprise foncière s'étend sur 366 ha.

La carte ci-après représente la répartition de ces différentes structures sur le territoire communal. Ces exploitations présentent une emprise très variable sur la commune, le plus souvent en lien avec les productions qu'elles conduisent.



*Répartition et emprise des exploitations sur le territoire communal
(source : Chambre d'Agriculture des PO, IGN).*

Surface dans la zone	Nombre d'exploitations	Surface cumulée sur la commune
< 1 ha	4	3 ha
1-10 ha	18	66 ha
10 - 20 ha	4	55 ha
20 - 50 ha	3	111 ha
> 50 ha	1	128 ha

Surface travaillée par les exploitations sur la commune (par classe).

Une majorité des exploitations identifiées travaille donc une surface inférieure à 10 ha sur la commune. Il s'agit, pour le plus grand nombre, d'exploitations viticoles situées sur des communes voisines qui détiennent quelques parcelles sur Tordères, avec un parcellaire souvent morcelé.

Nous retrouvons également dans cette catégorie, les exploitations d'élevage de petits troupeaux où l'activité n'implique pas un besoin de ressource foncière (équidés, aviculture, apiculture) aussi important que dans le cas d'un élevage extensif.

Les exploitations qui disposent de plus 10 ha sur Tordères présentent toutes un foncier agricole bien structuré en îlots, de taille importante pour certaines, et avec un bon regroupement géographique.

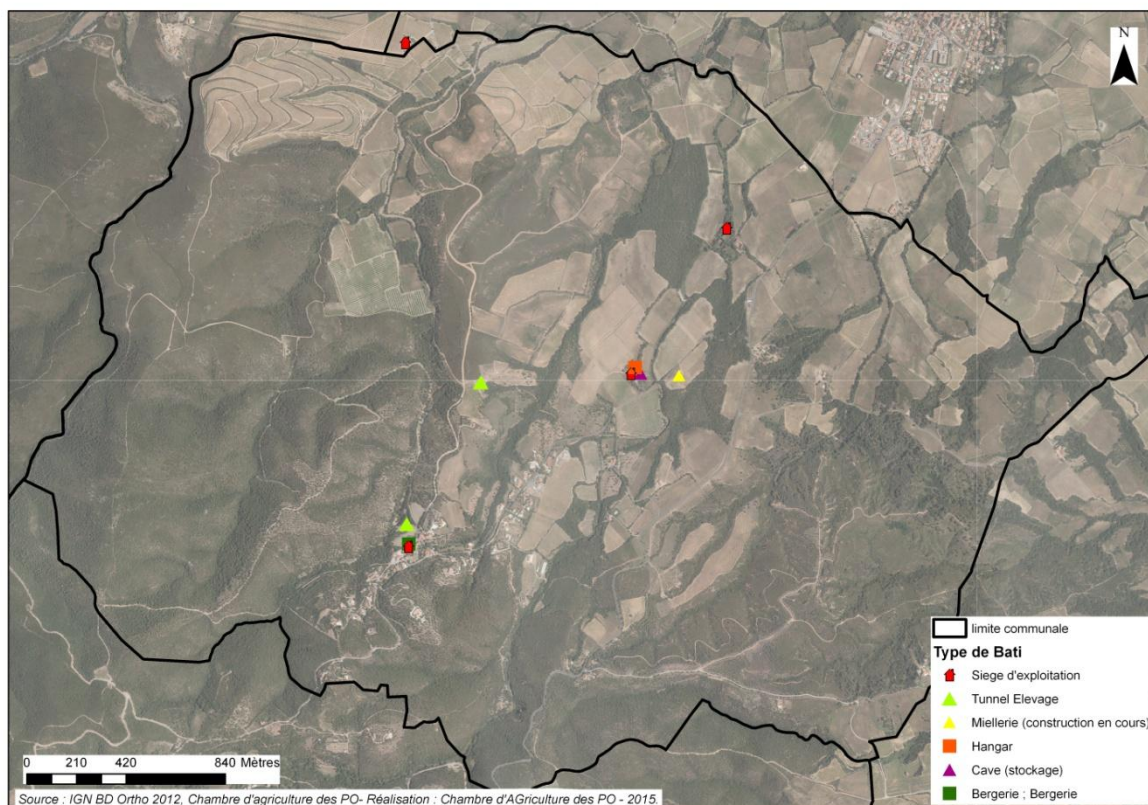
Il s'agit, pour la moitié des exploitations rentrant dans cette catégorie, de domaines viticoles qui disposent d'un parcellaire regroupé sur un ou deux îlots de taille conséquente.

Une exploitation ressort particulièrement au regard de l'étendue de son emprise foncière qui occupe plus de 120 ha soit plus du tiers de la surface utilisée par l'ensemble des exploitations. Cette surface d'exploitation est en lien avec son activité d'élevage et la pratique sylvo-pastorale : les principaux îlots de cette structure se situent dans les secteurs boisés.

Ainsi 80% du foncier conduit par des exploitations est principalement le fait de l'activité de 8 exploitations agricoles (soit 25% des structures identifiées sur le territoire communal).

Le **bâti agricole** qui a pu être repéré sur le territoire Tordères correspond principalement à 3 sièges d'exploitations à savoir :

- le siège d'une exploitation d'élevage regroupant un bâtiment d'élevage (bergerie), un hangar de stockage, et une maison d'habitation. A noter que la bergerie se situe dans le village.
- le siège d'exploitation d'un domaine viticole comprenant un bâtiment d'habitation ainsi qu'une cave de vinification et un hangar ; cet ensemble de bâtiments constitue le Mas Noé situé dans la zone agricole.
- le siège d'une exploitation sylvicole, récemment installée, comprenant l'habitation ainsi que des bâtiments annexes dont le tout forme le Mas de la Chênaie situé en zone agricole.



Localisation du bâti agricole sur le territoire communal (source : Chambre d'Agriculture des PO, IGN).

Nous trouvons ensuite, toujours dans la zone agricole, un bâtiment en cours de construction destiné à accueillir une miellerie. Quelques cabanes (<1,8 m de haut), servant de poulaillers, sont également présentes dans une parcelle d'oliviers accueillant un élevage avicole de plein air, dans le secteur du Mas d'en Gounelle.

Sur le secteur du Correc d'En Tripet, un tunnel ainsi que des box à chevaux constituent le bâti sur lequel s'appuie l'activité d'équidés.

Il existe également un grand hangar viticole destiné au stockage de matériel dans le secteur du Mas d'En Carbasse, en limite de Fourques, ainsi qu'un grand hangar de stockage et une serre consacrée au maraîchage, au lieu-dit la Serre, à proximité de la rivière du Mona.

On trouve deux autres mas dans la zone agricole, le Mas Cap Blanc sur lequel aucune activité agricole n'est recensée, et le Mas du Clos St-Jean autour duquel sont entretenues des prairies.

Le bâti agricole rencontré sur la commune de Tordères s'articule donc principalement autour de plusieurs Mas et de leurs dépendances et correspond en partie à des constructions relativement anciennes.

2.2. Le potentiel humain

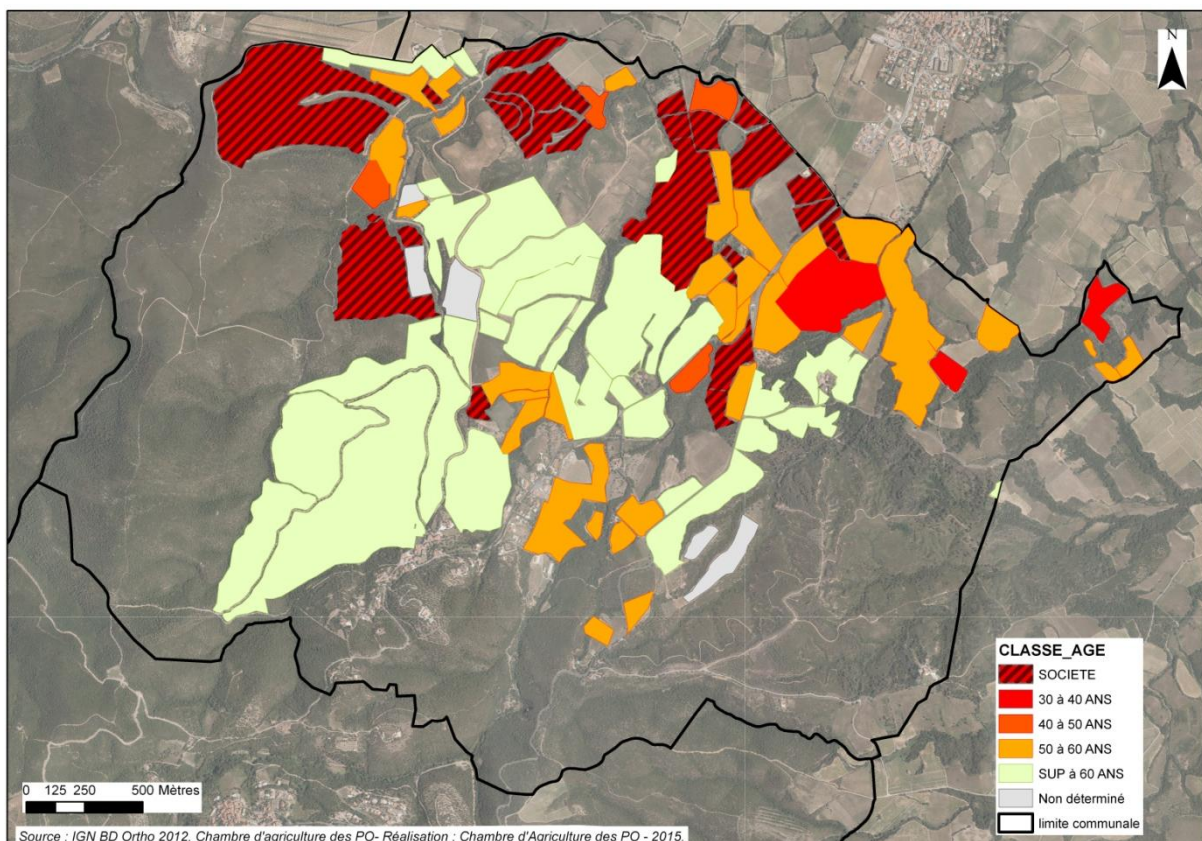
Les sociétés agricoles représentent un peu plus d'1/4 des exploitations identifiées. Leur foncier se structure autour de gros îlots au nord de la commune, sur les zones de coteaux et de terrasses viticoles.

L'activité agricole de Tordères est donc majoritairement conduite par des exploitations individuelles.

Les jeunes agriculteurs (< de 40 ans) identifiés sont peu nombreux sur la commune. Leur parcellaire se localise à l'est de la commune à proximité de Fourques. Au-delà de la surface qu'ils exploitent, c'est la présence d'une unité culturelle d'une dizaine d'hectares d'un seul tenant qui est à relever.

Raison Sociale / Âge	Nombre d'exploitations	Surface cumulée
Société	7	86 ha
30 - 40 ans	2	15 ha
40 - 50 ans	3	7 ha
50 - 60 ans	13	74 ha
> 60 ans	3	172 ha
Non défini	2	9 ha

Répartition des exploitations selon leur raison sociale ou classe d'âge
(source : Chambre d'Agriculture des PO).



Répartition des exploitations selon leur raison sociale ou classe d'âge
(source : Chambre d'Agriculture des PO, IGN).

Le foncier agricole de la commune de Tordères est majoritairement conduit par des agriculteurs âgés de plus de 60 ans. Bien que peu nombreux en effectif (3), ils travaillent 50% de la surface exploitée sur la commune. Ils valorisent majoritairement l'espace naturel et agricole à l'ouest et au nord du village.

La question du devenir de ce foncier dans les années avenir, liée aux prochaines cessations d'activité, apparaît donc comme primordiale.

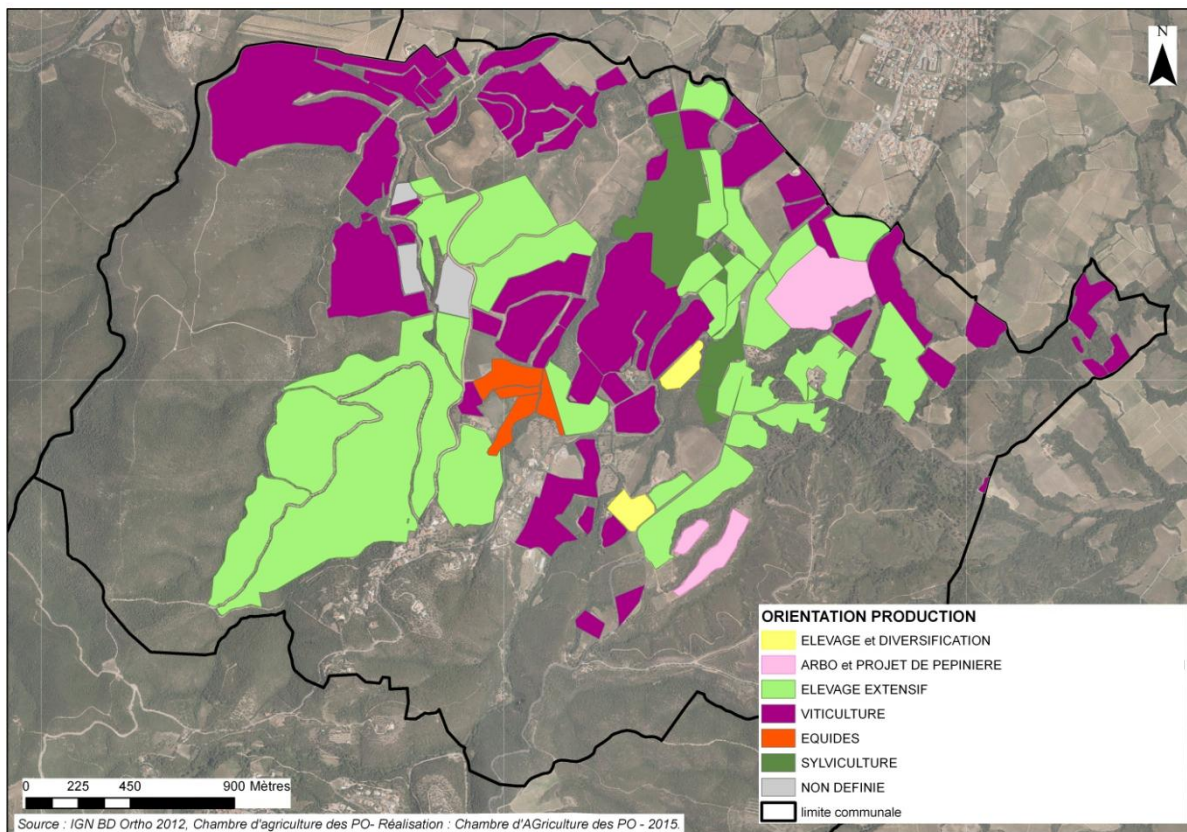
Elle sera d'autant plus importante que 46% des agriculteurs identifiés sont âgés de 50 à 60 ans et exploitent une surface de 75 ha localisées à proximité du village et sur la zone de coteaux au nord-est de la commune.

Ainsi, 70% du foncier agricole est conduit par des agriculteurs âgés de plus de 50 ans qui représentent 57% des exploitations identifiées sur Tordères.

Une réflexion devra être menée pour anticiper ces transmissions d'exploitation qui interviendront à court et moyen terme.

2.3. L'orientation des exploitations

Les exploitations rencontrées sur le territoire de Tordères présentent des orientations variées. Nous retrouvons des orientations en relation avec l'occupation des sols notamment à travers les activités d'élevages extensifs, la viticulture et l'arboriculture mais également des systèmes mixtes associant atelier d'élevage et productions végétales.



Orientation des exploitations
(source : Chambre d'Agriculture des PO, IGN).

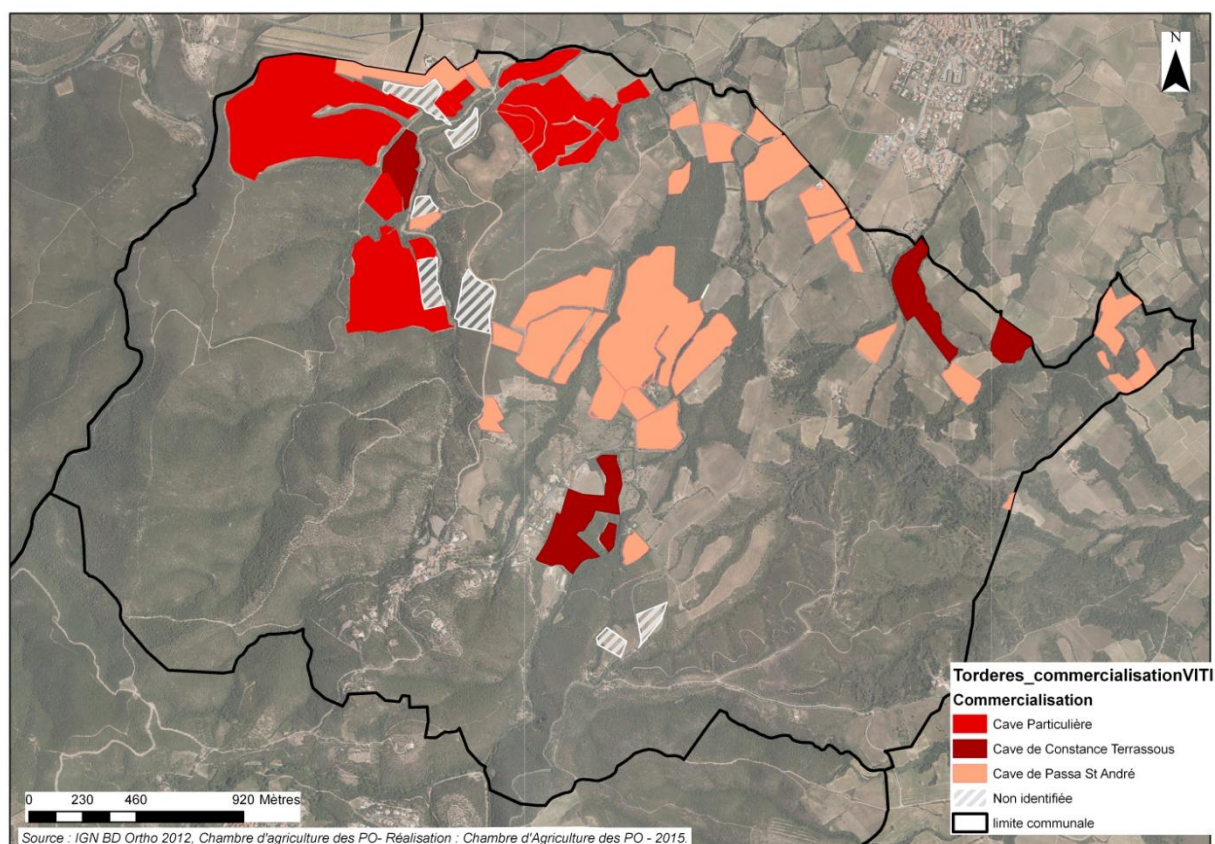
2.3.1. La viticulture

Selon les données issues de l'observatoire de la viticulture, la surface en vigne sur la commune était de 131 ha en 2013 contre 182 ha en 2006 soit un recul de 30% du vignoble sur cette période. Le cumul des surfaces d'arrachages primés dans le cadre du Plan d'Arrachage Définitif sur la période 2006 - 2010 représenta un cumul de 39 ha.

La production de vin rattachée au siège des exploitations était de 1 052 hl en 2013 dont 38% étaient revendiqués en vins AOP, 51% en vins IGP et 11% de vins sans Indication Géographique. Toujours selon la même source, la vinification des quantités récoltées sur la commune, en 2013, était réalisée à plus de 80% en cave coopérative.

Selon les données collectées dans le cadre de ce diagnostic, 20 exploitations différentes assurent la conduite d'un vignoble d'une superficie de 105 ha sur la commune de Tordères.

Plusieurs vigneron indépendants, 5 au total, travaillent à eux seuls près de la moitié de la surface en vignes conduites par les exploitations identifiées. Le vignoble conduit par ses caves particulières est regroupé à l'ouest de Tordères. Cependant, les structures de ces différentes caves particulières se situent toutes à l'extérieur de Tordères, sur des communes voisines ou plus éloignées (Thuir, Canet-en-Roussillon). Un seul domaine viticole disposait d'un outil de vinification sur le territoire communal. Cependant, cette cave particulière a connu un changement de « statut », le vigneron est devenu depuis coopérateur. La cave n'a désormais plus qu'une fonction de stockage.



Structure de commercialisation de la production viticole (source : Chambre d'Agriculture des PO).

La majorité des exploitations viticoles rencontrées sur la commune, commercialisent donc leur production à travers des structures collectives.

La cave des vignobles Val d'Orbieu (Passa - St-André) présente sur la commune voisine de Passa est la principale structure coopérative qui commercialise la production viticole de Tordères.

Seuls 2 vignerons apportent leur production à la cave coopérative des vignobles de constance Terrassous. Cette dernière bénéficie des récoltes de 18 ha des vignes de Tordères.

La structure de collecte n'a pas pu être identifiée pour 6 viticulteurs, ce manque d'information concerne toutefois une surface limitée de 6 ha.

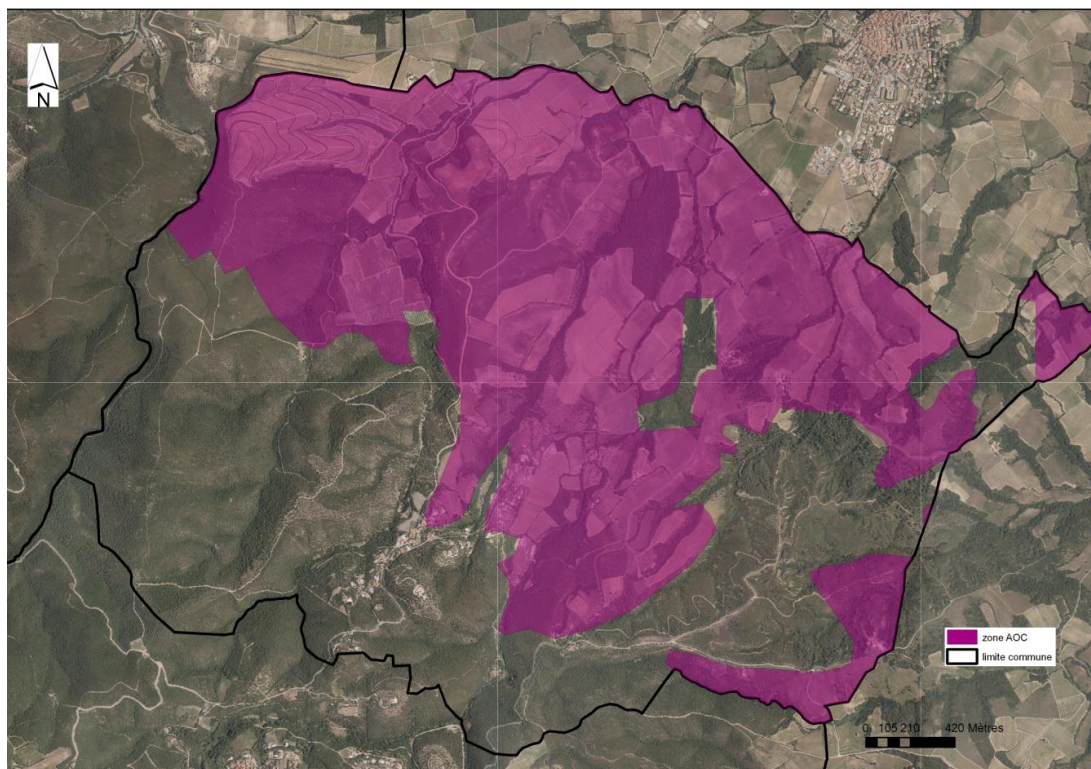
Structure d'apport	Nombre d'exploitations	Surf. vigne
Cave particulière	5	50 ha
SCV Val d'Orbieu (Passa St André)	8	31 ha
SCV Constance Terrassous (Terrats)	2	18 ha
<i>Non Déterminé</i>	5	6 ha
TOTAL	20	105 ha

Structure de commercialisation de la production viticole (source : Chambre d'Agriculture des PO).

Une viticulture sous les signes de qualité :

Le territoire de la commune de Tordères est concerné par plusieurs appellations pour des produits vinicoles en Côtes du Roussillon et Vins Doux Naturels.

Ce zonage AOP couvre environ 560 ha sur la commune. Il s'étend donc au-delà de la zone de vignoble en place et intègre des zones du massif.



Délimitation de l'aire géographique des vins AOP (source : Chambre d'Agriculture des PO, INAO).

L'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) désigne un produit dont toutes les étapes de fabrication sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même zone géographique. L'AOP, l'Appellation d'Origine Protégée, est l'équivalent européen de l'AOC. Elle protège le nom d'un produit dans tous les pays de l'Union Européenne.

Un travail est actuellement mené pour obtenir la dénomination Côtes du Roussillon Village « Les Aspres » qui viendrait alors en substitution à l'appellation Côtes du Roussillon Les Aspres. Au moment de la rédaction de ce diagnostic, une enquête publique était en cours dans les mairies pour la délimitation parcellaire de cette appellation.

Dans un schéma de hiérarchisation, l'appellation « Côtes du Roussillon Village » est considérée de niveau plus élevé que les Côtes du Roussillon. L'obtention de cette reconnaissance à l'échelon national dans un premier temps constituerait donc une opportunité intéressante pour la valorisation de la production viticole.

2.3.2. L'élevage : une filière gestionnaire des espaces naturels et source de diversité

L'activité d'élevage se déploie sur 177 ha au sein du territoire communal et se traduit à travers la présence de 6 éleveurs utilisateurs de foncier à différentes échelles. La moitié des structures ont leur siège d'exploitation sur Tordères.

La principale emprise foncière sur le territoire est opérée par l'élevage extensif allaitant. Les animaux parcourent les zones de piémonts en demi-saison avant la montée en estive et à la descente. Les estives étant utilisées à partir de mai jusqu'en octobre.

Système de Production	Surface sur Tordères
1 Ovins Caprins allaitant	128 ha
1 Ovins allaitant/viticulture	31 ha
1 Equidés – ferme de découverte	8 ha
1 Aviculture / oléiculture	1,9 ha
1 Apiculture / arboriculture	1,7 ha
1 Bovins allaitant	2 ha

L'éleveur de bovins allaitants ne conduit pas son troupeau sur Tordères. Il dispose seulement de cultures céréalières sur la commune.

Les élevages ovins et caprins allaitant sont majoritairement voués à la production d'agneaux de bergerie ou de chevreaux. Soumis au cahier des charges de la coopérative ovine (COPO), les agneaux de bergerie sont des agneaux jeunes (90 jours), élevés au lait maternel avec une complémentation alimentaire (aliments concentrés et fourrages grossiers) pour la finition si besoin, correspondant aux critères requis dans le cadre de la labellisation « El Xai ». Les caprins sont conduits en parcs fixes tandis que les ovins sont en gardiennage, menés « au bâton ». La commercialisation de la production se fait par la Coopérative Catalane des Éleveurs.

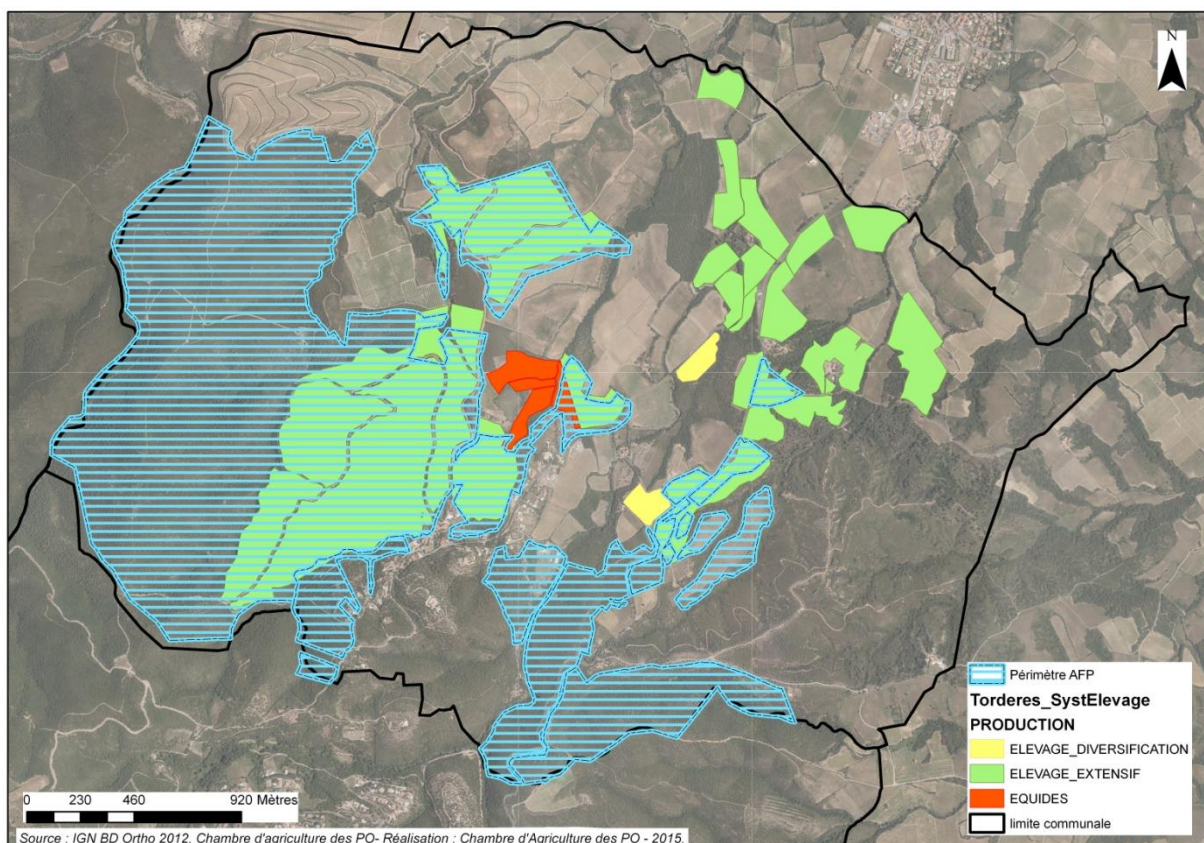
L'exploitation d'ovins-caprins est celle qui présente le foncier le plus étendu. La création de cette exploitation d'élevage s'est inscrite avec la mise en œuvre, dans les années 1990, d'une politique DFCL volontariste, basée sur le développement de partenariats entre la commune de Tordères, l'État, des propriétaires fonciers et les éleveurs locaux qui ont conduit à la reconquête de territoires difficiles du Massif par le pâturage extensif et le débroussaillage mécanique de certains secteurs.

Le redéploiement de l'élevage sur ces secteurs s'est également appuyé sur des outils d'améliorations pastorales avec notamment la création d'une Association Foncière Pastorale (AFP) qui a permis une mobilisation de foncier par le regroupement de propriétaires ainsi qu'une maîtrise du foncier par l'établissement d'une convention de longue durée.

Depuis 1998, la commune de Tordères comprend donc une AFP de 376 ha sur laquelle a été conclue une convention de pâturage avec un éleveur mixte en ovins/caprins. Cette structure qui court jusqu'en 2018, présente une vocation de défense incendie en constituant une interface de protection vis-à-vis du village (le risque est tel que la commune fait l'objet de l'élaboration d'un Plan de Prévention du Risque Incendie de Forêts depuis 2007).

Dès les années 1990, un contrat dit d'« Article 19 », transformé plus tard en MAET (Mesures Agro-Environnementales Territorialisées), a été conclu entre l'État et l'éleveur, dans le cadre de la défense incendie (contrats DFCI). Ces contrats, renouvelés en 2013 pour une durée de cinq ans, comportent un cahier des charges strict, portant sur le pacage des animaux et l'entretien mécanique des pare-feu, et fait l'objet d'un contrôle annuel.

Le périmètre de l'AFP de Tordères s'étend sur un territoire assez pauvre, très sec et parfois difficile d'accès, qui ne rend pas aisée l'activité pastorale. L'élevage caprin et ovin utilise toutes les surfaces de l'AFP, néanmoins ne sont contractualisées que les zones de pare-feu et les zones de renfort, comprenant la mise en œuvre d'un débroussaillage mécanique (effectué avec un girobroyeur).



*Localisation de l'AFP et systèmes d'élevages rencontrés
(source : Chambre d'Agriculture des PO, association des AFP/GP, IGN).*

Un parc de 40 ha a été installé, dans le cadre d'une ASA (ASA du Liège), pour des caprins, entre le vieux village et le pare-feu nord. Dans un souci de partage du territoire avec les autres usagers de cet espace naturel (notamment l'ACCA locale), l'expérience n'a pas pu s'étendre à d'autres secteurs de l'AFP.

La taille des élevages est fortement conditionnée par l'autonomie fourragère des exploitations. Sur un territoire aux ressources limitées comme c'est le cas sous la suberaie, le développement des troupeaux est donc restreint avec des répercussions sur la situation économique des exploitations. La souscription à des MAEC (Mesures Agri Environnementales et Climatiques) telle que la DFCI « prestation Gestion des risques » constitue un complément de revenu pour ces exploitations.

Qu'est-ce qu'un contrat d'entretien DFCI ?

Les contrats agri-environnementaux signés entre l'État et l'éleveur pour 5 ans ont pour objectif l'entretien des coupures stratégiques avec un maintien du taux de ligneux bas, en dessous de 30%, et un raclage de la strate herbacée avant la montée en estive. Cet entretien se fait par le pâturage des animaux et des débroussaillages mécaniques. Ces engagements sur des zones pastorales peu productives génèrent des surcoûts pour les éleveurs (alimentation complémentaire, frais de mécanisation par achat de matériel ou prestation d'entreprise...).

Les aides de la PAC ont fait l'objet en 2015 d'une renégociation à l'échelle européenne et régionale. Des interrogations se posent également sur la poursuite des mesures DFCI et le renouvellement des contrats. Les exploitations d'élevage engagées à ce jour doivent faire face à un manque de lisibilité au-delà des 3 à 5 ans à venir.

Soulignons qu'il existe un repreneur connu à cette exploitation d'ovins et de caprins qui sera transmise à la fille des éleveurs.

Un second élevage ovin allaitant est rencontré à l'est du territoire de Tordères, en limite communale de Fourques, commune sur laquelle se trouve une bonne partie de son pacage. Il s'inscrit dans un système d'exploitation mixte, l'élevage constituant une production de diversification à l'activité viticole initialement en place. La ressource fourragère s'appuie sur la valorisation d'anciennes parcelles de vignes qui ont fait l'objet d'un arrachage. Elles sont utilisées en qualité de zone de pacage pour les animaux en dehors des périodes d'estive. La mobilisation foncière est plus complexe car elle se fait par accord individuel avec le ou les propriétaires.

Des ateliers d'élevage nouveaux sont apparus sur la commune au cours des 10 dernières années avec le développement d'élevage avicole, de l'apiculture, ou d'élevage d'équidés destinés à la randonnée.

Bien que de « plein air », ces activités agricoles nécessitent une mobilisation foncière moins importante que l'élevage « extensif » et sont dissociées du potentiel agronomique des sols. Elles font cependant appel à des besoins en matière d'équipements (bâtiments, accès au réseau eau et électricité). Elles s'accompagnent quand elles le peuvent d'une activité de transformation (miel et produits dérivés), et/ou d'accueil de public à la ferme.

3. PROJETS AGRICOLES ET ENJEUX SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Dans le cadre de l'enquête individuelle réalisée auprès des exploitants agricoles, 14 chefs d'exploitation sur les 30 exploitants travaillant du foncier sur Tordères ont répondu au questionnaire.

Les projets et besoins exprimés dans cette partie sont également issus de la réunion communale réunissant des exploitants ainsi que de la consultation des services (Viticulture, Elevage) de la Chambre d'Agriculture.

- **Transmission d'exploitation.**

La pyramide des âges de la population agricole en exercice sur la commune met évidence une proportion majoritaire d'agriculteurs de plus de 50 ans qui gèrent 70% du foncier des exploitations. Elle révèle par conséquent un véritable enjeu en matière de transmission d'exploitation. Ce constat soulève la question du devenir du foncier et de l'outil global de production.

Pour maintenir dans le temps une population active jeune sur le territoire, il faudra considérer comme un véritable enjeu de travailler au bon déroulement de ces transmissions à venir.

Cette thématique de la transmission relève d'une dimension d'autant plus importante qu'elle intervient également sur le plan de la gestion de l'espace et des risques. Il s'agira de maintenir en état des milieux qui ont fait l'objet de réouverture dans le cadre de mesures DFCI dans le massif mais également de maintenir une ceinture agricole pour limiter le développement de friches dans les zones de coteaux et les terrasses.

Les retours d'enquêtes indiquent que trois chefs d'exploitation envisagent une cessation d'activité dans moins de 5 ans et que deux d'entre eux ne disposent pas de repreneur connu.

- **Construction et bâti agricole.**

L'enquête réalisée auprès des exploitants a permis d'identifier plusieurs projets individuels de construction, présentés comme étant nécessaires à l'activité agricole, ce qui reste bien sûr à étudier.

Ces projets concernent principalement des bâtiments agricoles de type hangar pour stocker du matériel agricole ou du matériel végétal tel que des plants (4), des bâtiments d'élevage (3), des bâtiments de transformation de produits.

Plusieurs exploitants ont exprimé la nécessité de ces constructions agricoles pour le développement de leur activité agricole, voire pour la pérennité de leur exploitation.

Certains éleveurs ont des projets de constructions de bâtiments fonctionnels, proches de leur site de production, leur permettant :

- de développer la taille de leur cheptel ou de diversifier leur élevage,
- d'abriter leurs animaux,
- la transformation de produits (atelier de découpe et de transformation, salle de conditionnement) et le développement de circuits courts (stand de vente) pour une meilleure valorisation commerciale de la production.

Il est parfois également mis en avant la nécessité pour les éleveurs d'avoir une habitation sur leur lieu d'exploitation (la présence permanente permettrait de mieux soigner et surveiller les animaux). Ainsi deux projets de construction pour une habitation ressortent actuellement de notre enquête. Particulièrement sensible aux problématiques de mitage du paysage et au risque incendie, la commune de Tordères est et

restera extrêmement vigilante quant au bien-fondé des demandes d'urbanisme qui lui sont soumises, particulièrement en zone agricole.

Les besoins exprimés en matière de hangars relèvent davantage d'une fonction de stockage de matériels. C'est notamment le cas pour certaines caves particulières dont le siège d'exploitation est éloigné de Tordères mais qui disposent de grandes unités culturales sur la commune.

Un seul exploitant souhaiterait intégrer l'aménagement d'une cave dans son projet de construction.

Soulignons que, depuis 2014, des restrictions réglementaires s'exercent sur plusieurs sous-secteurs de la zone agricole (NCb) au sein desquels toute construction est interdite. Cette réglementation a été adoptée pour mettre un terme au climat de spéculation foncière qui régnait sur certains secteurs (notamment aux abords des départementales RD 615 et RD 23), mais aussi pour faire face à la multiplication des demandes de constructions d'habitation en zone agricole (pour lesquelles le lien entre l'activité agricole et les nécessités de l'activité n'était pas toujours établi), dans le souci de limiter le mitage.

Plusieurs mas et leurs dépendances sont présents sur le territoire communal : Mas Noé, Mas Cap Blanc, Mas du Clos St Jean et Mas de la Chênaie. Ils pourraient faire l'objet d'une désignation au regard de leur caractère architectural et patrimonial.

- **Nouvelles plantations**

Deux exploitants nous ont indiqué avoir des projets de plantations viticoles sur plusieurs parcelles actuellement en jachère au nord-ouest de la commune. La surface concernée et les échéances de réalisation ne nous ont pas été précisées. Pour autant ces intentions de renouvellement du vignoble traduisent bien une certaine dynamique viticole.

Un projet d'implantation d'une oliveraie a également été indiqué sur le secteur du Mas de la Chênaie. Ce projet de plantation s'accompagnerait de la mise en place d'un moulin à huile par l'aménagement de bâtiments agricoles existants.

- **Diversification et agritourisme.**

Au-delà de la fonction de production, l'activité agricole peut s'appuyer sur la diversification et le développement d'activité d'agritourisme.

Deux agriculteurs ont exprimé leur projet de développer des prestations d'agritourisme à travers l'aménagement d'un camping à la ferme, la proposition d'activités d'œnotourisme.

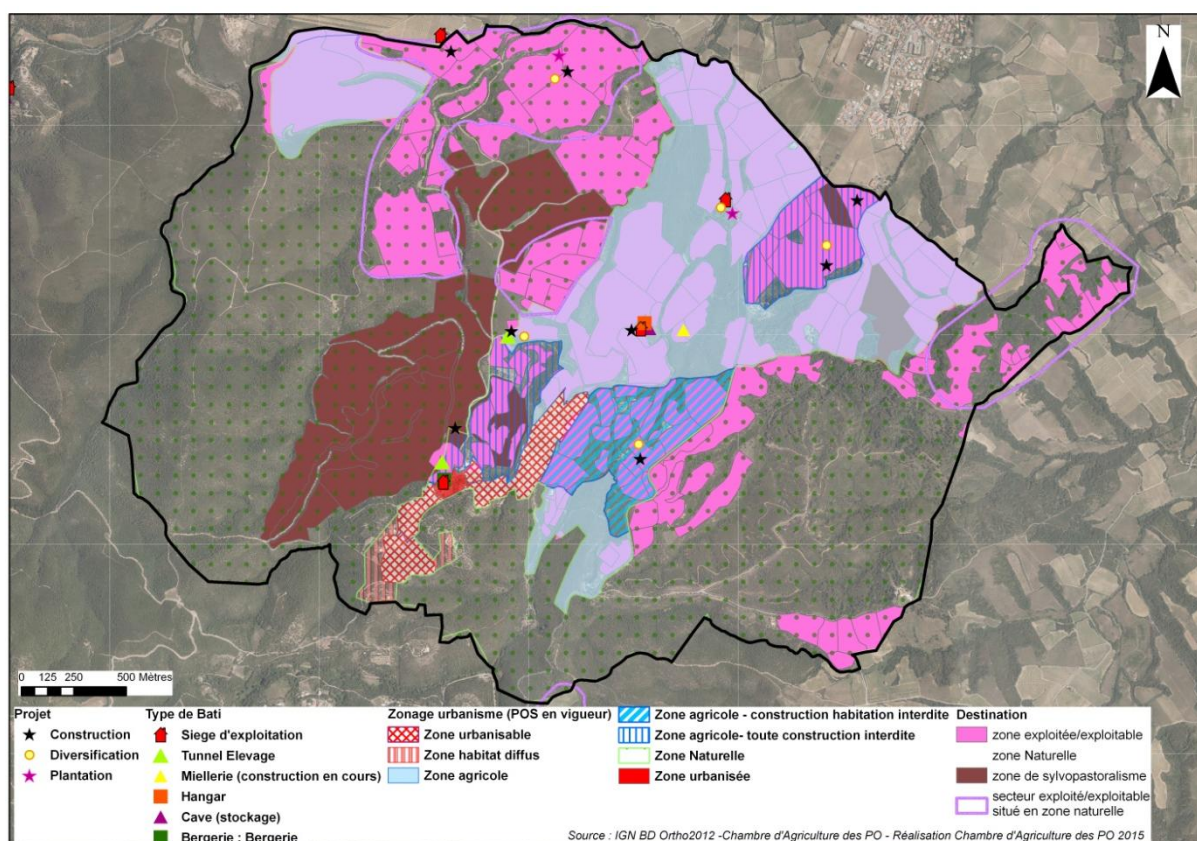
Une agricultrice souhaite également développer sa production de produits fermiers et son réseau de commercialisation en circuit court par la création d'un stand de vente.

- **Accès à l'eau.**

Plusieurs exploitants souhaiteraient pouvoir avoir accès à l'eau. Le prélèvement dans l'aquifère du pliocène est particulièrement encadré par la réglementation en vigueur. L'établissement de forage est donc contraint voire interdit. Cependant, il est à noter que dans le cadre de prélèvements inférieurs à 1000 m³/an, ces derniers ne nécessitent pas d'autorisation mais ils doivent faire l'objet d'une déclaration à la Mairie.

Différents enjeux ressortent de ce diagnostic et apparaissent comme importants à prendre en considération lors de l'élaboration des documents du PLU.

- **en matière de construction agricole** : La modernisation des exploitations en activité peut se traduire par la nécessité de rénovation de bâtiments ou de nouvelles constructions. Certains exploitants réclament donc la mise en adéquation du règlement de la zone agricole avec leur projet.
- **en matière de circulation, d'accès aux exploitations, d'accueil de public** : Des exploitants souhaitent que soit autorisée la circulation des bus/autocars et facilité l'accès aux exploitations notamment pour celles développant une activité d'accueil. Cela devra être étudié au cas par cas, dans le respect des contraintes de sécurité auxquelles est soumise la commune.
- **en matière de reconnaissance d'espaces exploités comme zone agricole par le potentiel agronomique du secteur** : Des parcelles de vignes se situent dans un secteur classé en zone naturelle. Ce classement n'est pas toujours en adéquation avec le potentiel agronomique de ces zones ni avec les productions agricoles en place (cultures pérennes).
- **en matière d'espace à vocation pastorale** : il se traduit par l'importance de pouvoir maintenir l'activité pastorale face aux spécificités locales à savoir la cessation d'activité, la prorogation de l'AFP, le devenir du dispositif MAEC DFCI et la réforme de la PAC.



Synthèse des projets et enjeux agricoles (source : Chambre d'Agriculture des PO).

MAITRISE D'OUVRAGE



Commune de Tordères

ÉTUDES/CONCEPTION GRAPHIQUE



Agence d'Urbanisme Catalane

19, Espace Méditerranée – 6^{ème} étage
66000 PERPIGNAN
Tél.: 04 68 87 75 52 – Fax : 04 68 56 49 52
E-mail : agence.catalane@aurca.org



web



Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales

19, Avenue de Grande-Bretagne
66025 PERPIGNAN CEDEX
Tél. : 04 68 35 74 00 – Fax : 04 68 34 65 44
E-mail : accueil@pyrenees-orientales.chambagri.fr

PLU approuvé le 13 avril 2017 (Mission C31)

Tous droits réservés.